

«Xavier Bertrand soutient Anne-Marie Payet dans sa lutte contre l'alcoolisation fœtale»

29/06/2011

Xavier Bertrand soutient Anne-Marie Payet dans sa lutte contre l'alcoolisation fœtale.

Le sénateur se réjouit de l'engagement du ministre

Anne-Marie Payet, sénateur de la Réunion, mobilisée depuis plusieurs années sur la question de l'alcoolisation fœtale*, véritable enjeu de santé publique, se réjouit du message, qui est un signal fort, que vient de lui adresser Xavier Bertrand.

Anne-Marie Payet est à l'origine d'un amendement, adopté en 2004 et dont le décret d'application date de 2006, visant à informer, par un étiquetage approprié, les femmes enceintes du danger de la consommation d'alcool et qui conduit à l'inscription de messages de prévention contre le danger de consommer de l'alcool pendant la grossesse sur l'ensemble des bouteilles d'alcool commercialisées en France.

Aujourd'hui, le ministre de la Santé l'a informée que, suite à ses demandes réitérées, la Direction Générale de la Santé va mettre en œuvre plusieurs actions : ainsi, le ministre annonce que, pour compléter l'information des professionnels de santé, un guide intitulé Alcool et grossesse, parlons-en !, va être mis à leur disposition au mois de septembre prochain.

Par ailleurs, l'information des femmes enceintes sera renforcée. Ainsi le ministre déclare « Je suis favorable à une évolution de la réglementation pour définir une taille standard des pictogrammes et messages portés sur les étiquettes des bouteilles d'alcool ». En effet, pour le sénateur de la Réunion, la taille et la place des logos ne sont pour le moment pas suffisantes pour garantir l'efficacité du message.

Pour le sénateur de la Réunion, qui continuait à se battre depuis 2004 pour que l'information et la sensibilisation des femmes enceintes soient assurées dans les meilleures conditions : « **Je me félicite que ma mobilisation sans faille contribue à limiter le nombre de cas et à résoudre un véritable fléau en terme de santé publique** ».

**Le syndrome d'alcoolisation fœtale concerne près de 3 000 enfants par an (estimation Inserm). Ils souffriront toute leur vie de déficiences intellectuelles provoquées par la consommation d'alcool durant la grossesse*

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)